

RAPPORT
D'ACTIVITÉ
2022

ASSEMBLEE GENERALE
23 MAI 2023 A 14H30
SALLE ALTENBACH
VENDEUVRE-SUR-BARSE

Historique

Situation géographique

Chiffres-clés

*Lieu de résidence des
jeunes accompagnés*

Premiers accueils

*Situation des jeunes
démarrées dans l'année*

*Zoom sur les
dispositifs*

Actions diverses 2022

*Quelques participations
et actions menées par
la Mission locale en
2022*

Perspectives pour 2023

40 ans



Mission Locale
de la Côte des Bar
Grand Est

Historique

Les Permanences d'Accueil, d'Information et d'Orientation, et les Missions Locales furent créées en 1982, suite au rapport de Bertrand SCHWARTZ à la demande du Premier Ministre afin de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans et de lutter contre l'exclusion.

Les P.A.I.O., destinées à l'origine à accueillir les jeunes de 16 à 18 ans et à les orienter vers les stages de formation alternée, ont été amenées à élargir très vite leur accueil aux 18/25 ans et plus largement, à mobiliser les dispositifs d'insertion sociale et professionnelle des jeunes. La loi du 19 décembre 1989 d'une part, favorisant le retour à l'emploi et la lutte contre l'exclusion professionnelle définit en effet le rôle des Missions Locales et P.A.I.O. et confirme leur vocation.

La loi quinquennale relative au travail, à l'emploi et à la formation professionnelle du 20 décembre 1993 d'autre part, permettra à la P.A.I.O. de Bar-Sur-Aube, entre autres, de renforcer ses capacités de réponses auprès des jeunes en matière d'accès à l'emploi et à la formation professionnelle dans le cadre des Espaces Jeunes en collaboration avec l'A.N.P.E. et les Conseils Régionaux. Les P.A.I.O. n'ayant pas généralement d'existence juridique propre sont gérées par des associations.

En l'occurrence, la P.A.I.O. de Bar-Sur-Aube fut créée en septembre 1982 et gérée de cette date jusqu'en 1990 par le GRETA de l'Est Aubeois. L'Etat s'est aperçu qu'un organisme de formation ne pouvait décemment pas être juge et partie. En juillet 1990, il a fallu rechercher un employeur et c'est l'E.S.M.P.S.E. (Entraide et Soutien Moral aux Personnes Sans Emploi) qui a accepté de reprendre la gestion administrative et financière de la P.A.I.O. de BAR SUR AUBE.

Le 20 décembre 2000, la P.A.I.O. intercommunautaire de l'arrondissement de Bar sur Aube se donne une existence juridique propre, elle crée une association de type loi 1901.

La P.A.I.O. intercommunautaire de l'arrondissement de Bar sur Aube est née. Le 12 octobre 2007, la circulaire de la DGEFP (Direction Générale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle) stipule que les PAIO sont des structures qui ont vocation à disparaître progressivement au bénéfice de regroupement permettant de créer des Missions Locales assurant une meilleure qualité de l'offre de service portée par des structures de taille suffisante.

Les instances de la PAIO de l'arrondissement de Bar sur Aube décident de préparer le projet de transformation en Mission Locale. Avec l'appui des financeurs Etat, Conseil Régional, Conseil Général, la Communauté de Communes de l'arrondissement de Bar sur Aube, collectivités et partenaires, un long travail d'information et de concertation est engagé. En octobre 2009, le dossier de transformation de la PAIO en Mission Locale de la Côte des Bar est transmis à la DGEFP (Direction Générale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle) Le 27 avril 2010, suite à la réponse positive de la DGEFP, la Mission Locale Rurale de la Côte des Bar est née. L'antenne sur le barséquanais ouvre le 1er juin 2010.

Situation géographique

Carte du territoire



162 communes

2 sites permanents Bar-sur-Aube et Bar-sur-Seine

6 permanences Les Riceys, Saint-Parres-lès-Vaudes, Brienne le château, Vendeuve sur Barse, Essoyes et Mussy sur Seine

Effectif 2022

13 personnes soit 11.81 équivalents temps pleins

Directrice : Mme HOUËL Christiane (1.0)

Assistante de Direction : Mme RAY Aurélie (1.0)

Responsable de site Bar-Sur-Aube : Mme VINCENT Florence (0.80)

Chargée de projet / Référente Invisibles : Mme DUFAUT Laurie (1.0)

Assistante Administrative : Mme TEIXEIRA Lydie (1.0)

Conseillers Emploi Formation :

Site de Bar-Sur-Aube

Mme CANTREL Laurence (0.41) Référente parrainage

Mme DANISKAN Meltem (1.0)

M.GIAMBETTA Bruno (1.0)

Mme NOGENT Carmen (1.0) Référente dispositif BRSA

Site de Bar-Sur-Seine

Mme JORDY Aline

Mme TAVARES Cintia (1.0) Référente i-Milo

Mme LEVAN Ninon (1.0) Conseillère Numérique France Services

M.CORNETA Aurélien (0.6)



MISSION LOCALE RURALE DE LA CÔTE DES BAR

9, rue du Collège 10200 BAR-SUR -AUBE

Téléphone : 03.25.27.31.13 - Contact mail : barsuraube@mlcotedesbar.fr

25, rue du Quatorze Juillet 10110 BAR-SUR-SEINE

Téléphone : 03.25.38.17.28 - Contact mail : barsurseine@mlcotedesbar.fr

Réseaux sociaux :



PARTENAIRES ET FINANCEURS



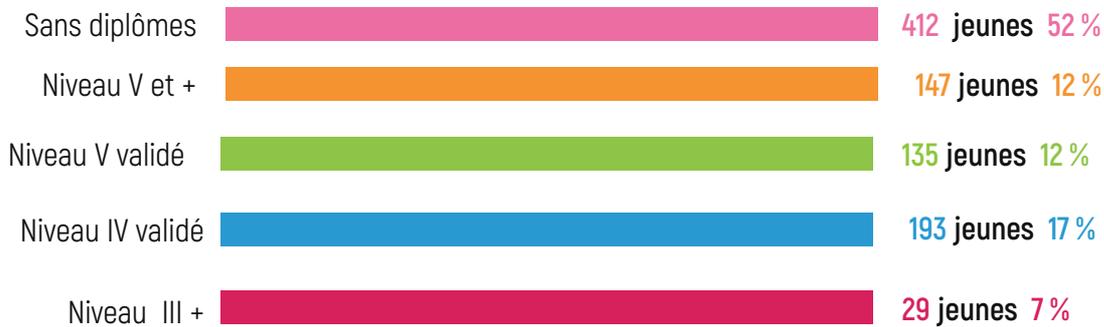
Cofinancé
par l'Union
européenne



Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités (DREETS)



RÉPARTITION PAR NIVEAU



DÉFINITION DES NIVEAUX SELON I MILO

Un «niveau» peut avoir une valeur de niveau I jusqu'au niveau VI.

Il peut être «scolaire» ou «validé»

- **Niveau validé** : dernière certification obtenue (la plus élevée)
- **Niveau scolaire** : plus haut niveau de certification obtenue, sinon le plus haut niveau de classe atteinte (le niveau scolaire peut être supérieur au niveau validé)

PRÉCISIONS :

- **Niveau I** : diplôme de niveau égal et supérieur à bac+4 ou 5 : master, doctorat, diplôme de grande école...

- **Niveau II** : Diplôme de niveau bac+3 ou 4 : licence, maîtrise ou équivalent.

- **Niveau III** : diplôme de niveau bac+2 : DUT, BTS, écoles des formations sanitaires ou sociales...

- **Niveau IV** : Terminale réalisée, Bac général, technologique ou professionnel, BP, BT ou équivalent ; ou bien abandon des études supérieures sans diplôme.

- **Niveau V** : CAP ou BEP ou bien sorti de 2nd cycle général et technologique avant l'année de terminale.

- **Niveau VI et V bis** : sorti en cours de 1^{er} cycle de l'enseignement secondaire (de la 6^{ème} à la 3^{ème}); ou bien abandon en cours de CAP ou BEP avant l'année terminale.

RÉPARTITION PAR ÂGE



RÉPARTITION PAR GENRE



54,0 %
491 hommes

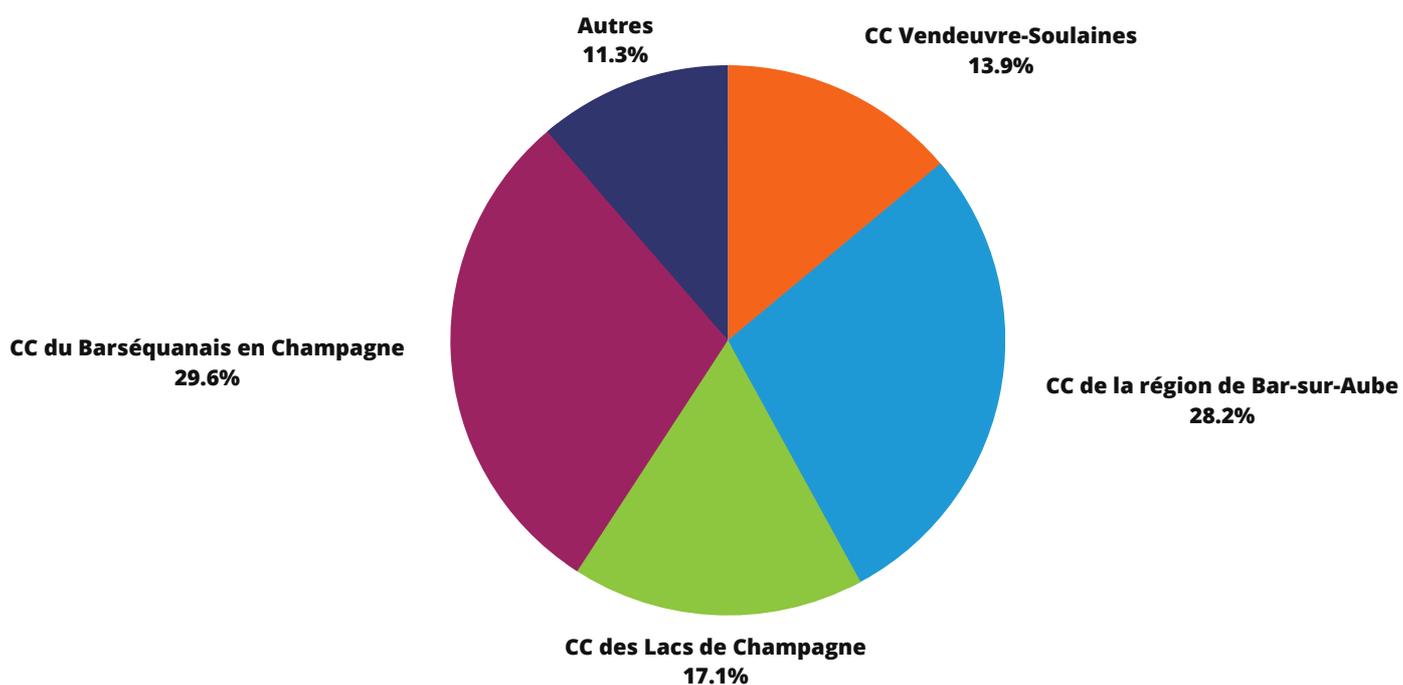


46,0 %
418 femmes

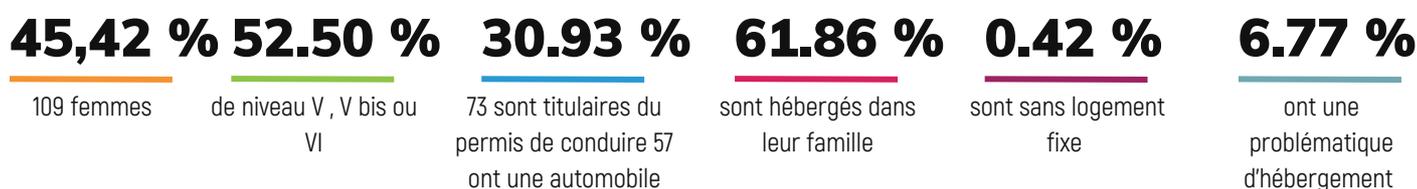
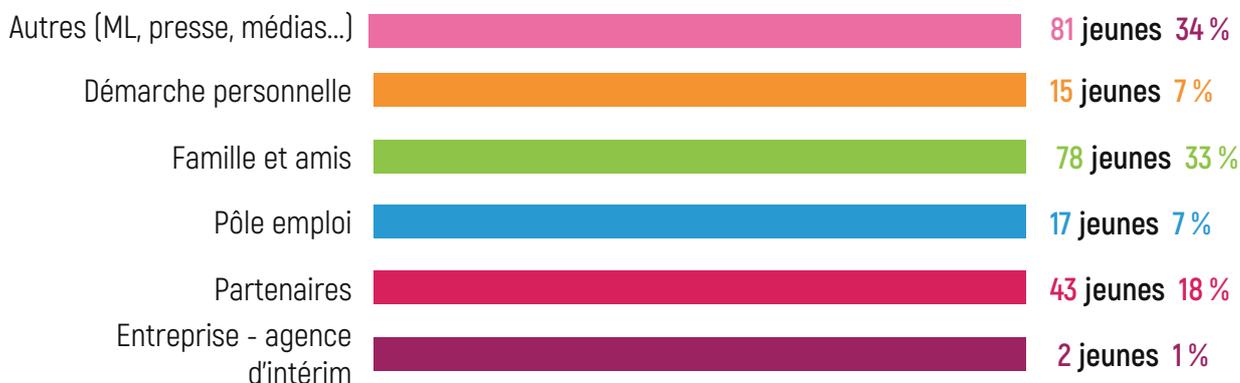
Lieu de résidence des jeunes accompagnés

RÉPARTITION DES LIEUX DE RÉSIDENCE PAR EPCI

| EPCI | Nb Jeunes* | | Nb Jeunes* Total | % | | % Total |
|---------------------------------|------------|------------|---------------------|---------------|---------------|-------------|
| | F | H | | F | H | |
| CC de la région de Bar-sur-Aube | 106 | 150 | 256 | 11,66% | 16,50% | 28,2% |
| CC de Vendevre-Soulaines | 52 | 74 | 126 | 5,72% | 8,14% | 13,9% |
| CC des Lacs de Champagne | 76 | 79 | 155 | 8,36% | 8,69% | 17,1% |
| CC du Barséquanais en Champagne | 124 | 145 | 269 | 13,64% | 15,92% | 29,6% |
| Autres | 61 | 42 | 103 | 6,71% | 4,62% | 11,3% |
| Total général | 419 | 490 | 909 | 46.10% | 53.90% | 100% |



ORIGINE DE LA VENUE



Activité de la Mission locale

PARCOURS D'ACCOMPAGNEMENT



NATURE DE L'ACCOMPAGNEMENT : 25 607 ÉVÉNEMENTS POUR 1 582 JEUNES*

| NATURE DES ÉVÉNEMENTS | NOMBRE D'ÉVÉNEMENTS | NOMBRE DE JEUNES |
|--|---------------------|------------------|
| Entretiens individuels | 4582 | 895 |
| Ateliers collectifs | 3999 | 323 |
| Informations collectives | 662 | 174 |
| Autres contacts (SMS, mails, tél, courriers, visites, partenaires et médiation...) | 8912 | 1066 |
| Administratif | 7452 | 1149 |

5.12 Entretiens en moyenne par jeunes

* plusieurs événements peuvent concerner le même jeune

Situation des jeunes démarrées dans l'année

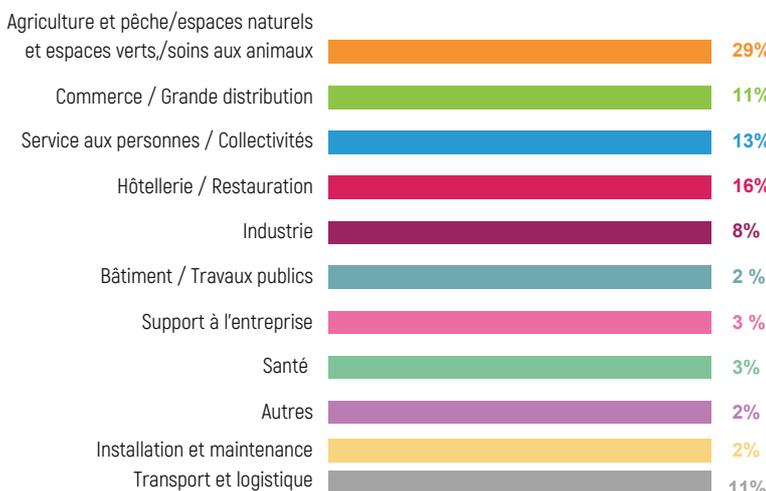
499

jeunes ont démarré une situation professionnelle dans l'année 2022

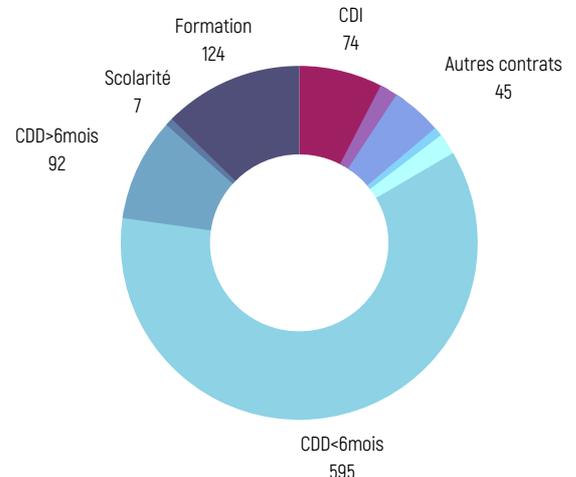
RÉPARTITION DES ENTRÉES EN SITUATION

| TYPE DU SITUATION | NOMBRE DE SITUATIONS | NOMBRE DE JEUNES |
|--|---|------------------|
| Emploi | 790 dont 595 CDD <6 mois 92 CDD >6 mois 74 CDI PEC 8 CUI CIE /19 CUI CAE 2 créations entreprises | 422 |
| Alternance | 16 | 16 |
| Formation | 124 | 103 |
| Immersion en entreprise | 95 soit 7 125 heures | 67 |
| Service Civique | 00 | 00 |
| Scolarité | 07 | 07 |
| Autres (volontariat/bénévolat) | 45 | 14 |

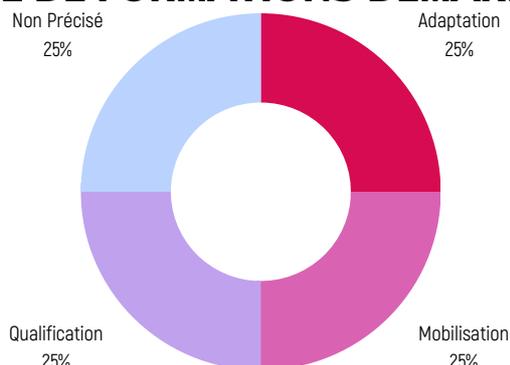
CONTRATS SIGNÉS PAR DOMAINE



RÉPARTITION PAR TYPE DES 930 CONTRATS SIGNÉS



TYPE DE FORMATIONS DÉMARRÉES



AIDES FINANCIÈRES

128 jeunes ont bénéficié de l'allocation Garantie Jeunes pour un montant de 345 029.94 € montant moyen versé par jeune 224 €

123 jeunes ont bénéficié de l'allocation du Contrat d'Engagement Jeune pour un montant de 201 231 € montant moyen versé par jeune 136 €

134 jeunes ont bénéficié de l'allocation PACEA pour un montant de 62 204 € montant moyen versé par jeune 470 €

09 jeunes ont bénéficié du fond d'aide aux jeunes (FAJ-Collectif) pour un montant de 1 900 € montant moyen versé par jeune 211 €

14 jeunes ont bénéficié de l'allocation PIAL pour un montant de 7 350 € montant moyen versé par jeune 87 €

GARANTIE JEUNES

Objectif :

L'objectif de la Garantie Jeunes est d'amener les jeunes en situation de grande précarité vers l'autonomie grâce à un parcours dynamique d'accompagnement global social et professionnel vers et dans l'emploi ou la formation. Nous avons pour objectif d'entrer 156 jeunes sur le dispositif Garantie Jeunes en 2021. Nous en avons entré 121. Aucune sélection n'a été faite.

Public cible Garantie Jeunes :

- Jeunes de 16 à 25 ans révolus,
- Jeunes NEET (ni en emploi, ni en formation, ni en études),
- Jeunes sans soutien familial,
- Avoir des ressources inférieures au montant du RSA et s'engager à respecter les engagements conclus dans le cadre du parcours contractualisé.

Accompagnement :

La Garantie Jeunes est un droit ouvert aux jeunes remplissant les conditions énoncées ci-dessus qui s'engagent à respecter les engagements conclus dans le cadre du parcours notamment une participation active aux actions proposées par la ML. Elle doit être proposée aux jeunes souhaitant s'investir dans un accompagnement intensif et collectif d'une durée de 12 mois, basé sur la multiplication des expériences professionnelles.

Au terme des 12 mois, il est possible de prolonger une seule fois pour une durée de 1 à 6 mois.

La Mission locale a la responsabilité de s'assurer que les jeunes bénéficiant de la Garantie Jeunes remplissent l'ensemble des conditions. Elle doit recueillir les justificatifs auprès des jeunes.

La démarche d'accompagnement est basée sur le principe de « l'emploi d'abord » et de mise en situation professionnelle pour créer des liens directs entre les jeunes et les employeurs.

Ressources :

Pour appuyer et sécuriser le parcours, le jeune inscrit dans cet accompagnement bénéficie d'une allocation forfaitaire afin de lui garantir une stabilité financière, tout en préservant sa motivation.

Elle doit aider le jeune à assurer son autonomie financière, premier gage de sa responsabilisation dans les actes de la vie quotidienne.

Le montant maximum de l'allocation perçue chaque mois par le jeune correspond au montant forfaitaire du RSA. Ce montant est revalorisé en même temps que le RSA.

ENTREES 2022

27 jeunes ont intégré la Garantie Jeunes au cours de l'année 2022 sur 3 cohortes.

Soit 15 à Bar-sur-Seine sur 2 cohortes

12 à Bar-sur-Aube sur 1 cohorte

Au total 13 femmes et 14 hommes dont 6 mineurs

Situations démarrées en 202 :

4 en apprentissage,

7 CDI

15 CDD > 6 mois

15 CDD < 6 mois

10 PMSMP

1 alternance

17 formations qualifiantes ou certifiantes

1 contrat de professionnalisation

Zoom sur les dispositifs

CONTRAT D'ENGAGEMENT JEUNE DU 01/03/2022 - 01/03/2023

Un parcours entièrement personnalisé qui peut durer de 6 à 12 mois* en fonction du profil du jeune, pour l'aider à définir son projet professionnel et à trouver un emploi.

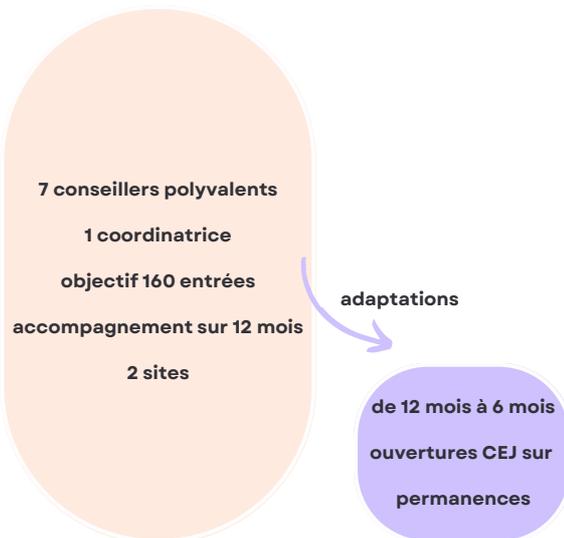
Quand le jeune signe son contrat, il bénéficie de :

- Un accompagnement personnalisé avec un conseiller dédié qui le suit tout au long de son parcours et jusqu'à ce qu'il j'accède à un emploi durable
- Un programme intensif de 15 à 20 heures par semaine composé de différents types d'activités
- Une allocation pouvant aller jusqu'à 520 euros par mois en fonction de ses ressources et à condition qu'il respecte ses engagements

(*) La durée de l'accompagnement peut exceptionnellement aller jusqu'à 18 mois

au 1er mars 2022

Les premiers CEJ signés



Les caractéristiques du CEJ

Accompagnement
intensif

Bilan mensuel

Allocation mensuelle

Contact hebdomadaire

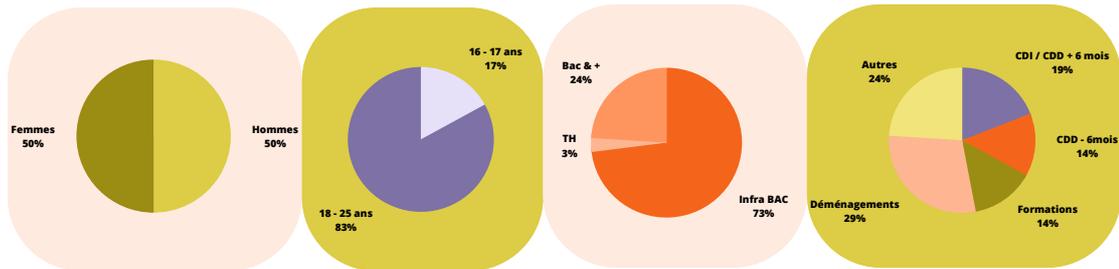
Plan d'action

15h / 20h semaines

CONTRAT D'ENGAGEMENT JEUNE DU 01/03/2022 - 01/03/2023

Réalisation des objectifs et chiffres en 2022

150 Contrats d'Engagement Jeune signés
65 CEJ Bar sur Seine 85 CEJ Bar sur Aube



Exemples d'actions

une programmation mois par mois

- Accompagnement sur la mobilité
- Accompagnement du projet professionnel (AFPA Declic, parcours réo)
- Visites entreprises & organismes de formation
- Café-métiers
- Immersions en entreprise
- Simulations entretiens d'embauche
- Ateliers santé (CPAM, Addictions France...)
- Ateliers créatifs
- Sorties culturelles et sportives
- Ateliers bien-être et confiance en soi
- Mixité professionnelle
- Législation du travail
- Laïcité
- Stéréotypes droits des femmes
- Ateliers budget, logement

Un calendrier mensuel d'actions par la Mission Locale



Emploi



Parrainages
15



**Visites
d'entreprises**
15



**TRE / Simulations
d'entretiens**
14



Café-métiers
6



Stages
95
=7125 heures

Compétences



Expression
39



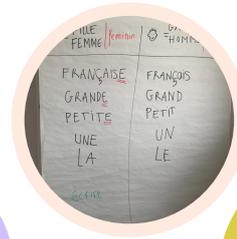
Vidéo
55



Textile
11



Numérique
18



Français
15



FabLab
3

Santé



Sport
27



Sophrologie
31



CPAM
8



Bilan de santé
2



Nutrition
2

Culture & Loisirs



Sorties culturelles
6



Sortie sportive
1



**Ateliers découvertes
manuels**
6

Mobilité



Ateliers En route !
41



Ateliers mobilité
7



Ateliers Laïcité
1



**Atelier
Multiculturel**
1

Citoyenneté

AOA

Financé par la région Grand-Est, l'AOA (Accompagnement d'Orientation Approfondie) fonctionne au sein de la Mission locale de la Côte des Bar en collectif et/ou en individuel depuis la fin d'année 2018.

Il s'agit d'un accompagnement (non rémunéré pour le jeune) visant à répondre soit à :

- un besoin de réorientation
- élaborer un projet professionnel
- valider un projet professionnel
- découvrir l'environnement professionnel, connaître le bassin de l'emploi

L'AOA se déroule sur plusieurs sites :

- à la Mission locale à Bar-sur-Seine
- à la Mission locale à Bar-sur-Aube
- Sur les sites de permanences de la Mission locale (Brienne, Vendevre)

L'accompagnement vise à permettre à chaque jeune qui a besoin d'aide à l'orientation de construire un projet réaliste et réalisable, de formation professionnelle, d'accès à l'emploi avec une prise en compte des réalités socio-économiques du territoire.

La durée est de 4 mois maximum pendant lesquels le jeune pourra faire émerger ses compétences, un projet professionnel et établir un plan d'action à l'aide de l'outil régional LORFOLIO et de CV COMPETENCES.

Le jeune qui a fait émerger un projet professionnel fait ensuite une enquête-métiers et a la possibilité de faire un stage de découverte et/ou de validation.

Au 31 décembre 2022, 31 jeunes ont pu bénéficier de ce dispositif.

Les difficultés rencontrées sur notre territoire de la Côte des Bar :

- le nombre peu élevé d'entreprises
- un public de mineurs donc un manque de mobilité des jeunes en général
- peu de bus (ligne Châtillon-sur-Seine- Troyes)
- à Bar-sur-Seine, Brienne-le-Château pas d'accès par le train...d'où la difficulté pour aller à un stage de découverte-métier.

Autre difficulté : difficile pour les jeunes de faire l'AOA sur la totalité des 4 mois car ils entrent souvent en Garantie Jeunes. Les démarrages de cohortes Garantie Jeunes sont éloignées dans le temps car la G est réalisée sur 6 sites (Bar-sur-Aube, Bar-sur-Seine, Vendevre-sur-Barse, Mussy-sur-Seine, Les Riceys et Brienne-le-Château).

BRSA

Mise en œuvre d'un accompagnement renforcé : il s'agit d'amener la personne à conduire un projet professionnel construit à l'aide d'un référent unique de parcours ; Mise en œuvre de certaines des étapes constitutives du parcours visant à : Caractériser la situation de la personne, identifier ses besoins et élaborer avec elle son projet professionnel, en privilégiant les diagnostics pluridisciplinaires et partagés ; Coordonner et animer le réseau des divers acteurs, internes et externes qui peuvent favoriser le retour à l'emploi du public visé par le présent appel à projets ;Lever les freins professionnels à l'emploi en réponse à la nécessité de continuité et de dynamisation du parcours ;Lever les freins sociaux à l'emploi notamment par des mesures d'aide à la mobilité, de garde d'enfants..., en soutenant leur mise en œuvre lorsque les solutions n'existent pas ou de manière insuffisante dans le territoire considéré et dès lors que ces actions s'inscrivent dans un parcours d'accompagnement vers l'emploi.

PUBLICS ELIGIBLES :

Il s'agit de bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA), dont l'âge est compris entre 18 à 25 ans à l'entrée dans le dispositif et faisant l'objet d'une prescription du département de l'Aube pour un accompagnement renforcé auprès des Missions locales.

En 2022, 21 jeunes ont intégré le dispositifs : 5 hommes et 16 femmes.

Zoom sur les dispositifs

PPAE

Le Plan Personnalisé d'Accès à l'Emploi est un document qui établit les compétences du demandeur d'emploi, et les caractéristiques du poste recherché. Il permet de définir une offre raisonnable d'emploi.

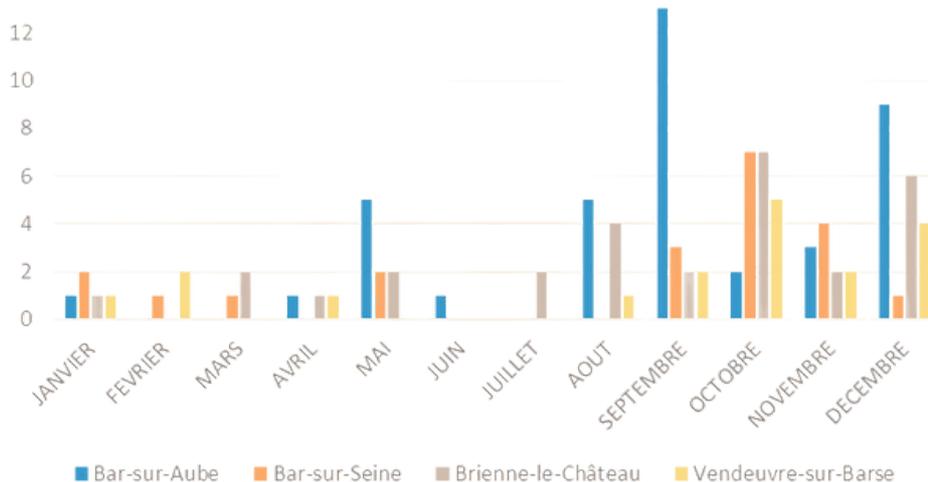
Les bénéficiaires du RSA et les personnes demandeuses d'emploi sont dans l'obligation d'élaborer, avec un conseiller, un Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi (PPAE), dans un délai de quinze jours après leur inscription à Pôle Emploi. Lors du premier entretien, le demandeur sera accompagné, jusqu'à la signature d'un contrat de travail.

L'objectif pour l'année 2022 était de 106 nouveaux jeunes à suivre avec l'obligation d'un entretien mensuel. Nous en avons réalisé 106 au total.

RÉPARTITION DES NOUVEAUX JEUNES ORIENTÉS DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2022

| | BAR-SUR-AUBE | BAR-SUR-SEINE | BRIENNE-LE-CHÂTEAU | VENDEUVRE-SUR-BARSE |
|------------------|--------------|---------------|--------------------|---------------------|
| Janvier | 1 | 2 | 1 | 1 |
| Février | 0 | 1 | 0 | 2 |
| Mars | 0 | 1 | 2 | 0 |
| Avril | 1 | 0 | 1 | 1 |
| Mai | 5 | 2 | 2 | 0 |
| Juin | 1 | 0 | 0 | 0 |
| Juillet | 0 | 0 | 2 | 0 |
| Août | 5 | 0 | 4 | 1 |
| Septembre | 13 | 3 | 4 | 1 |
| Octobre | 2 | 7 | 7 | 5 |
| Novembre | 3 | 4 | 2 | 0 |
| Décembre | 9 | 1 | 6 | 4 |
| | 40 | 21 | 29 | 16 |

RÉPARTITION DES ENTRÉES PPAE



PACEA (PARCOURS CONTRACTUALISÉ D'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI ET L'AUTONOMIE)

Le Parcours Contractualisé d'Accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie (PACEA) est le nouveau cadre contractuel de l'accompagnement des jeunes, unique et adaptable au besoin du jeune.

L'accompagnement est réalisé par la Mission locale. Le PACEA débute dès que le jeune accepte la proposition d'accompagnement de son conseiller et durera 24 mois.

Conditions d'éligibilité au dispositif PACEA :

Tous les jeunes de 16 à 25 ans révolus prêts à s'engager dans un parcours contractualisé d'accompagnement sont éligibles au PACEA à l'exception de ceux qui ont déjà un CIVIS (IV et Vbis ; V et plus) ou une Garantie Jeune (signée en 2016 ou avant) en cours à la date du jour d'entrée dans le dispositif et parcours.

Pendant toute la durée du parcours, il est de la responsabilité du conseiller de s'assurer que le bénéficiaire est en règle avec les dispositions régissant l'entrée et le séjour des étrangers en France.

Le PACEA est constitué de phases d'accompagnement successives qui peuvent s'enchaîner pour une durée maximale de 24 mois consécutifs. Ces phases peuvent varier dans leur durée et leur intensité. Chaque phase fait l'objet d'objectifs définis avec le jeune et d'une évaluation à son terme, en vue de mesurer la progression du jeune vers l'accès à l'emploi et l'autonomie.

Les avantages pour le bénéficiaire :

- D'avoir d'un référent unique qui l'accompagne tout au long de son parcours
- Prétendre à une allocation dont le montant est fixé par la commission en fonction de ses besoins et de sa mobilisation.

PACEA Basic :

En 2022, 204 jeunes ont signé un PACEA (102 femmes et 102 hommes et 36 mineurs dont 198 jeunes hors Garantie Jeunes). Au total, 324 PACEA sont en cours.

En 2022, nous avons une enveloppe allouée (PACEA hors-GJ, hors PIAL) de 62 204 €. 134 jeunes ont pu bénéficier de cette allocation interstitielle.

Montant moyen versé par jeune : 464 €

PACEA - GJ

Concernant les PACEA GJ, nous avons consommé une enveloppe de 345 029.94 € pour 128 jeunes en moyenne pour 2022.

Montant moyen versé par jeune : 224.60 €

PACEA - PIAL

L'instruction relative à la mise en oeuvre du parcours d'intégration par l'acquisition de la langue (PIAL) par les Missions locales en faveur des jeunes étrangers a été signée le 8 octobre 2018 par la déléguée générale à l'emploi et à la formation professionnelle et le directeur général des étrangers en France.

Le PIAL est une phase spécifique du PACEA, réservée aux jeunes étrangers extra-européens qui ne disposent pas du niveau minimal de maîtrise du français leur permettant d'entrer dans les dispositifs de droit commun d'insertion sociale et professionnelle et a fortiori d'accéder au marché du travail. C'est la maison pour tous, centre sociale de Bar-Sur-Aube qui le met en place.

Le PIAL permet à leur attention :

- la mobilisation de l'ensemble de l'offre de service de la Mission locale et de ses partenaires, en fonction des besoins et du projet d'intégration du bénéficiaire,
- une formation linguistique, permettant au bénéficiaire d'atteindre le niveau nécessaire pour intégrer dans de bonnes conditions un dispositif de droit commun,
- une allocation d'un montant de 1454,46 euros (correspondant à trois fois le plafond mensuel de l'allocation PACEA, d'un montant de 484,82 euros) versée selon les règles du PACEA.

En 2022, nous avons un objectif de 10 jeunes à entrer sur le dispositif objectif réalisé 5 entrées à Bar-sur-Aube et 5 entrées à Bar-sur-Seine.

PARRAINAGE

Le parrainage un accompagnement bénévole et personnalisé d'une durée maximum de 6 mois, réalisé par un parrain ou une marraine sur la base du partage de son expérience professionnelle et de son réseau.

Cet accompagnement apporte à un(e) jeune parrainé(e), les conseils et le soutien dans ses démarches professionnelles.

La relation « parrain-marraine-jeune parrainé(e) » établit des passerelles entre le monde de l'entreprise et le jeune.

Elle propose une démarche complémentaire aux actions des conseillers Missions locales.

Le parrainage vise à faciliter l'accès et le maintien dans l'emploi des jeunes de 16 à 25 ans.

Elle propose une démarche complémentaire aux actions des conseillers Mission locale. Elle démystifie l'entreprise et le contexte de la recherche d'emploi.

Le parrainage permet également au jeune de pouvoir s'inscrire dans une dynamique concrète dans ses démarches liées à sa recherche d'emploi ou de projet professionnel et lui redonne confiance.

Il contribue aussi à « modifier » le regard des entreprises sur les jeunes.

Les parrains/marraines peuvent être issus de tout horizon professionnel : responsables d'entreprise, salariés, cadres, élus, membres d'association, retraités.

Ils manifestent leur volonté de s'engager, leurs qualités d'écoute, de dialogue et leur capacités à mobiliser leur réseau pour en faire bénéficier les jeunes.

Des jeunes de 16 à 25 ans accompagnés par une Mission locale, diplômés ou non, expérimentés ou non, désirant être guidés dans leurs démarches professionnelles.

ACTION PARRAINAGE 2022

Le programme Parrainage a été proposé à 15 jeunes en 2022. 8 parrains au total se sont engagés à rencontrer des jeunes à intervalles réguliers. Sur les 15 jeunes positionnés, tous ont eu au moins 2 entretiens avec leurs parrains/marraines.

LES INVISIBLES

Repérage, identification de jeunes NEET, veilleurs de plus de 12 mois, hors parcours d'accompagnement, non-inscrits à Pôle Emploi et non-inscrits à la Mission locale de la Côte des Bar, mobilisation ou remobilisation vers l'accompagnement de 104 jeunes sur notre territoire de 162 communes étendu sur 4 communautés de communes.

Permettre à ces jeunes non connus ou déçus de bénéficier de l'offre de service de la Mission locale de la Côte des Bar mais aussi des services proposés par les partenaires du consortium, pour une insertion sociale et professionnelle, pour développer l'autonomie, afin de favoriser la réussite du parcours vers l'emploi et/ou la formation et d'accéder à l'offre de droit commun.

Aller vers ses jeunes, en initiant des actions sur le territoire, afin de proposer une inscription à la Mission locale et un accompagnement adapté vers l'emploi ou la formation, en lien avec les partenaires du consortium et des partenaires locaux.

-Membres du consortium (Conseil départemental, association Aurore, trois Missions locales : Nord-Ouest Aubeois, Troyes et Côte des Bar)

-Partenaires du consortium (AJD, SE10)

-CIO-PSAD Rio

-CADA

-CMS

-Professionnels de la santé, CMP, SAVS...

-Mairies, communautés de communes, CCAS

-Associations

-Pôle Emploi

En 2022 :

104 jeunes ont été repérés et 69 ont été mobilisés.

16 jeunes mineurs sont décrocheurs scolaires.

Sur 104 jeunes – 51 sont sortis :

1 contrat d'apprentissage

1 retour en scolarité

1 emploi en PEC

5 ont déménagé et 9 ont abandonné

22 ont signé un PACEA

12 ont intégré le CEJ

Dans le cadre de l'accompagnement toutes les offres ont été mobilisées :

Aides financières

Ateliers

Offres d'emploi

Prescriptions formations

Immersion en entreprises

Forum

LES INVISIBLES

Informations collectives

ACCOMPAGNEMENT ORIENTATION APPROFONDIE

PACEA

DYNAMO

PARRAINAGE INDIVIDUEL

GARANTIE JEUNES/ CONTRAT ENGAGEMENT JEUNES

En 2022, les actions de repérage et de mobilisations, s'inscrivent dans la continuité de ce qui a été mis en place depuis 2020 par la Mission locale rurale de la Côte des Bar : Itinérance, activer le réseau des partenaires locaux, mise en lumière des parcours de jeunes et mise en avant de la communication, actions collectives...

Des projets avec les partenaires : repas multiculturel avec le CADA de Bar-sur-Seine en octobre.

Participation au concours VOX MILO en mars à Cannes.

En 2022, la période d'accompagnement dans le cadre des « invisibles » a été plus courte, afin de proposer un accompagnement intensif en CONTRAT D'ENGAGEMENT JEUNES, aux jeunes qui ont été mobilisés et qui ont adhéré à un suivi par la Mission locale. La phase d'accompagnement sollicite les mêmes organisations et partenariats que lors du repérage et de la mobilisation : itinérance, réunions de coordinations avec les partenaires et sur l'ensemble du territoire.

Nous avons bénéficié d'un chantier nomade en octobre 2022 sur le site de Bar-sur-Seine, rénovation de la peinture de l'accueil de la Mission locale rurale de la Côte des Bar, avec l'accord de la mairie de Bar-sur-Seine qui nous a fourni la peinture, la Mission locale a acheté le petit matériel nécessaire.

Le chantier nomade a été réalisé sur 3 jours du 10 au 13 octobre 2022 avec 3 jeunes sur le chantier de peinture et 2 jeunes sur l'atelier vidéo de 3 jours le 10 octobre pour filmer le démarrage du chantier et le 13 octobre pour filmer la remise du chantier, une journée a été consacrée au montage vidéo.

C'est à l'issue du chantier que nous avons organisé une visite du CEIP et de DYNAMO, afin que les jeunes puissent découvrir les structures et se positionner sur ces accompagnements.

Pour 2022, nous constatons une majorité de jeunes repérés ayant entre 16 et 18 ans, une majorité d'hommes, et une majorité de jeunes sans diplôme et peu ou pas qualifié.

Mise en place du Job dating de Bar-sur-Seine et participation au Forum de l'emploi à Bar-sur-Aube en novembre.

Actions santé autour du mois sans tabac.

Redonner confiance et mobiliser les jeunes à travers des ateliers créatifs (textile et terre).

2 visites à DYNAMO et au CEIP ont été réalisées, avec 6 jeunes (le 17 janvier 2022 et le 14 octobre 2022).

Par la suite, 1 jeune a participé aux ateliers de DYNAMO pour découvrir mais n'a pas souhaité poursuivre.

Un jeune a réalisé un stage sur les ateliers professionnels en électricité et a bénéficié aussi d'un hébergement pour 8 nuits à l'auberge de jeunesse de Rosières.

Un deuxième stage en peinture a été organisé avec ce même jeune, mais suite à des démarches administratives et des démarches liées à sa santé, le jeune n'a pas pu faire ce stage.

Deux autres stages ont été demandés en fin 2022, mais n'ont pas été réalisés : pour des problèmes liés au manque de transport (les horaires des bus ne correspondent pas aux horaires de démarrage des ateliers) et d'hébergement (pas de place à l'auberge de Rosières).

FAJ (FONDS D'AIDE AUX JEUNES)

Le fond d'aide au jeune est une aide financée par le Conseil départemental et est destiné à soutenir financièrement les jeunes les plus en difficultés dans leurs démarches d'insertion professionnelle ou sociale.

En 2022, pour la Mission locale de la Côte des Bar, 9 dossiers ont été demandés pour un montant accordé total de 1 900€.

FAJ COLLECTIF (FINANCEMENT CONSEIL DÉPARTEMENTAL)

La Maison pour Tous de Bar-sur-Aube, Brienne-le-Château et de Vendevre-sur-Barse, la Croix Rouge de Bar-sur-Aube et Vendevre-sur-Barse ainsi que du Cœur au Travail à Bar-sur-Seine peuvent accueillir pour 35 ou 70 heures de travail des jeunes en difficulté. Cette expérience leur apporte une aide financière en contrepartie d'une activité professionnelle et parfois, la découverte d'un nouveau domaine professionnel comme la maçonnerie ou l'animation.

En 2022, 14 missions ont été proposées 9 FAJ collectif réalisée sur les chantiers d'insertion du Cœur au Travail (Bar-sur-Seine), 5 FAJ collectif réalisés avec la MPT de Bar-sur-Aube, 1 FAJ collectif réalisé avec la MPT de Vendevre-sur-Barse et 2 FAJ collectif réalisé avec la Croix Rouge de Bar-sur-Aube.

SIMULATEUR DE CONDUITE

La Mission locale rurale de la Côte des Bar intervient sur les 162 communes de son territoire, répartie en 2 sites permanents et 6 permanences rurales.

La problématique de la mobilité est un sujet prioritaire dans le cadre de notre accompagnement auprès des 16-25 ans.

Il n'y a que deux gares sur le territoire, Vendevre-sur-Barse et Bar-sur-Aube.

Les guichets sont fermés la plupart du temps.

La fréquence des trajets est insuffisante pour se rendre à Troyes ou à Chaumont.

Pour les cars, il en est de même. Si le coût d'un trajet a diminué, les jeunes ne peuvent pas les utiliser correctement, les horaires de ceux-ci ne correspondent pas aux besoins,

Souvent le coût est important et les jeunes en difficulté mettent pour certains plusieurs années à l'obtenir et dépensent des sommes trop importantes. Souvent le projet ne va pas jusqu'au bout par manque de moyens. L'obtention du permis de conduire est souvent le seul moyen pour se déplacer. Les horaires et services actuels sont insuffisants et sont un frein à l'accès à l'autonomie et à l'emploi. Il est obligatoire d'avoir un moyen de transport pour participer aux actions mises en place par la Mission locale même si la plupart sont délocalisées, il y a toujours des jeunes en difficulté trop éloignés pour y participer.

L'emploi est principalement viticole et saisonnier sur notre territoire si les jeunes souhaitent un emploi dans un autre domaine ou un emploi pérenne, un véhicule est indispensable pour leurs démarches.

Une fois en emploi, le jeune doit avoir son permis pour le conserver. Les horaires de travail, les contraintes liées à la distance peuvent être un frein à la poursuite du contrat, par exemple en restauration.

L'objectif du projet est de faciliter l'accès à la mobilité pour tous les jeunes 16-25 ans inscrits la Mission locale rurale de la Côte des Bar et ainsi rendre plus accessible le code de la route et les cours de conduite pour les jeunes.

Aider à l'accès pour les jeunes les plus en difficulté dans l'apprentissage, financièrement et qui sont les plus éloignés dans le territoire et donc les plus isolés, en mettant à disposition des jeunes un nouvel outil gratuitement.

Rendre ludique et dédramatiser l'apprentissage en diminuant les appréhensions liées à la conduite sur la route.

Ils seront accompagnés par une personne dédiée à Bar-sur-Seine et Bar-sur-Aube par la Mission locale.

Présence sur toutes les permanences du secteur.

Des points-étapes seront faits avec les jeunes et des bilans entre les partenaires sont envisagés pour évaluer et améliorer le projet au cours de l'année.

Ce projet avait pour obligation de former « l'animatrice » et les simulateurs ont été livrés en novembre 2021. De ce fait, cette action a véritablement débuté en janvier 2022.

En 2022, 41 ateliers ont été réalisés.

EPICERIE ITINÉRANTE SOLIDAIRE

Lors du confinement La Mission locale rurale de la Côte des Bar a continué d'accompagner les jeunes 16/25 ans tout en étant en télétravail (téléphone, visiophone...).

Dès le 8 avril, les conseillers qui appelaient les jeunes quotidiennement ont détecté des besoins alimentaires, public fragilisé par les emplois essentiellement précaires, intérim, CDD saisonniers...Ceux-ci se sont retrouvés sans ressources de par l'arrêt de nombreuses entreprises. Ceux qui bénéficient d'une allocation financière PACEA (environ 400 euros) deviennent des soutiens familiaux...Nous nous sommes rapprochés du CMS pour certaines situations de type RSA.

Néanmoins, nous avons dû agir auprès des différentes associations caritatives et il apparaît que celles-ci ne pouvaient fonctionner car les bénévoles ont plus de 70 ans (population à risque). La Croix Rouge nous a approvisionné deux fois.

Les Restos du Cœur nous ont donné un chargement mais ils avaient du mal à être ravitaillés par la banque alimentaire. Depuis le début, nous achetons de la nourriture et nous avons fait quelques chèques aux jeunes en urgence. Nous distribuons des colis sur l'ensemble de la Côte des Bar.

150 colis alimentaires ont été distribués en 2022.

Nous avons aussi mis en place un système de bons alimentaires, avec l'accord de l'Intermarché de Bar-sur-seine, Leclerc Bar-sur-Aube et Bar-sur-seine. Cela nous a permis de limiter nos déplacements et la manutention des denrées que cela implique. Tous ceci financé grâce au Conseil départemental de l'Aube.

LES ATELIERS T.R.E

Sur une initiative des Missions locales de Vitry-le-François et Chaumont, un groupe de travail a été constitué afin de travailler sur la construction d'ateliers de techniques de recherche d'emploi.

Un conseiller de la Mission locale de la Côte des Bar a intégré ce groupe constitué de 2 conseillères de Vitry et 2 conseillères de Chaumont.

Le but de ce groupe était de réfléchir et créer des ateliers standardisés adaptés et adaptables à notre public.

En finalité, 3 productions ont émané de ce groupe :

·Un support théorique, qui sera remis aux jeunes ayant suivi la totalité des ateliers, reprenant les thèmes abordés lors des différents ateliers ainsi que des informations complémentaires liées au monde du travail et à leur recherche. Ce support se présente sous la forme d'un classeur, dans lequel chaque jeune pourra ajouter ses productions personnelles, documents administratifs et les suivis de leurs démarches.

·4 ateliers qui ont été développés sur une base participative et interactive, afin de sortir le plus possible de l'écrit et de la théorie pure.

Les 4 ateliers seront animés sur des demi-journées, chaque atelier durant environ 3H.

L'idéal est de programmer ces demi-journées sur une semaine. La progression pédagogique nécessite que les jeunes positionnés sur ces ateliers participent à la totalité des ateliers.

1-Atelier « CV »

2-Lettre de motivation

3-Entretien d'embauche

4-CV compétences

·Une procédure de prescription interne a été rédigée ainsi qu'un livret de l'animateur. Ce livret devrait permettre à chaque conseiller d'animer ces ateliers.

L'intérêt de ces ateliers est double :

1-Pour le jeune cela permet de :

- Sortir d'un rapport binaire conseiller/jeune souvent exclusif.
- Échanger avec d'autres jeunes sur son expérience, méthode et difficultés.
- D'être en possession d'un niveau d'information sur ce thème égal et cohérent.
- Disposer d'un outil adapté.
- Posséder un support pédagogique auquel il pourra se référer.
- Être autonome sur ses démarches d'emploi.

2- Pour la structure cela permet de :

- Créer une émulation liée à l'animation de groupe au sein de la structure.
- Décharger les conseillers, d'une partie de ce travail, souvent abordé en individuel.
- Bénéficier d'un gain de temps dans l'accompagnement et centrer les entretiens sur l'insertion.
- Être en possession d'un outil identifié Mission locale qui peut être modifié et adapté en interne rapidement.

En 2022, 14 sessions TRE ont été animés.

Quelques participations et actions menées par la Mission locale en 2022

01/02/22 Expo talents Pontois à Pont-Sainte-Marie
16/02/22 Atelier bien être avec Anne-Laure Buffaud Bar-sur-Seine
01/03/22 1ère signature du CEJ Bar sur Aube et Bar sur Seine
04/03/22 Recrutement Nigloland Bar sur Seine
21-22-23-24/03/22 Vox Milo à Cannes
23/03/22 Ciné débat avec la Mission locale du Nord-ouest Aube sur le thème de la diversité : fraternité Bar-sur-Seine et Bar-sur-Aube
29/03/22 Atelier calligraphie au Quai des Arts Bar-sur-Seine
30/03/22 Forum alternance/ métier avec Troyes Champagne Métropole Bar-sur-Seine et Bar-sur-Aube
08/04/22 Les règles sans tabou au Cada Bar-sur-Seine
14/04/22 Job dating Lisi Bar-sur-Aube
14/04/22 Forum Dienville au port de Dienville 14h 16h30 Bar-sur-Aube Bar-sur-Seine
20/04/22 Info coll métiers du bâtiments/maçonnerie Pôle Emploi Bar-sur-Aube
22/04/22 ANPAA Bar-sur-Aube
30/04/22 Forum service civique à Troyes
03/05/22 Info coll convergence Bar-sur Aube Vendevre-sur-Barse
10/05/22 Présentation des trois films de la Mission locale au Cada Bar-sur-Seine
10/16/15/20 mai 2022 Projet vidéo questions réponses IC CEJ
19/05/22 P'tits déj' café-métiers Bar-sur-Aube
20/05/22 P'tits déj' café-métiers Bar-sur-Seine
09/05/22 Visite entreprise SIPPA
01/06/22 Concert de poche à l'aiguillage
02/06/22 Sortie café découverte E2C
08/06/22 Forum emploi Bar-sur-Seine
09/06/22 Village numérique Bar-sur-seine
09/06/22 Camion IUMN Vendevre-sur-Barse
09/06/22 Visite recyclerie d'Orient Vendevre-sur-Barse
13/06/22 lancement CEJ Brienne-le-Château
15/06/22 Visite entreprise la roof
15/06/22 Visite musée Renoir
20/06/22 Présentation MI/ dispositifs à Pôle Emploi Bar-sur-Aube
22/06/22 Visite entreprise Gamba Rota
27/06/22 Projection spot ARS Bar-sur-Aube
28/07/22 Rafting dans le Morvan
23/09/22 Visionnage court métrage Aiguillage "teenmove&co "
27/09/22 40 ans des Missions locales site de Bar-sur-Aube 9h30 11h30
27/09/22 40 ans des Missions locales site de Bar-sur-Seine 15h30 17h00
10-11-13 /10/22 Chantier nomade Bar sur Seine avec CEIP Rosière
04-05/10/22 Atelier textile
07/10/22 France addiction campagne prévention mois sans tabac
13/10/22 Forum emploi Bar-sur-Aube avec Pôle Emploi
17-18-19-20- 21/10/22 Mois sans tabac
25-26-27/10/22 projet multiculturel
04/11/22 Projection films d'animation ("républicature fondements des lois de la république") débats à l'Aiguillage
07 /11/22 Forum job dating Bar-sur-Seine
08/11/22 Forum Albertville
24/11/22 Forum orientation Bar-sur-Aube avec Pôle Emploi

Quelques participations et actions menées par la Mission locale en 2022

Retour en Image des 40 ans de la Mission locale Rurale de la Côte des Bar

Les Missions locales ont fêté leurs 40 ans,

La Mission locale ne cesse d'évoluer, au départ avec le siège à Bar-sur-Aube qui aujourd'hui a 40 ans d'existence et avec un élargissement du territoire. Il y a 13 ans avec le site de Bar-sur-Seine la Mission locale rurale de la Côte des Bar a marqué ce moment.



Perspectives pour 2023

Poursuivre le renforcement de notre partenariat avec les acteurs économiques de notre territoire, les partenaires, collectivités locales et départementales...

Travailler avec l'État, la Région, le Conseil départemental dans le cadre des nouvelles dispositions.

Développer le PACEA (Obj autant que les 1ers accueils), et les sessions TRE (Techniques de Recherche d'Emploi) sur l'ensemble du territoire de la Mission locale de la Côte des Bar. Développement de "Parcouréo" outil d'orientation 2023.

Notre principale mission en 2022 est le CEJ (Contrat Engagement Jeunes) qui officialise et formalise l'accompagnement des jeunes de la Mission Locale et accentue la polyvalence de l'équipe et la diversification des thématiques des actions. A noter un objectif de 136 pour 2023.

ACTIONS 2023 :

- Poursuivre l'assise de la Mission locale sur Bar-sur-Aube et Bar-sur-Seine. Maintenir les 8 lieux d'accueil qui permettent de repérer et accompagner les jeunes pour qu'ils accèdent à l'emploi et à la formation en étant au plus près du terrain ;
- Actions sur la lutte contre le décrochage scolaire en partenariat avec l'Education nationale "un jeune une solution" ;
- Rencontres "petit déjeuner découverte métiers" sur les thèmes de l'aide à la personne et de la viticulture sur les sites de Bar-sur-Aube et Bar-sur-Seine ;
- Poursuite de « L'épicerie itinérante solidaire » de la Mission locale, 150 colis en 2022 ;
- Travail sur la mobilité (simulateur de conduite);
- Actions Emploi / Formation.

Rapport d'activité 2022
MISSION LOCALE RURALE DE LA CÔTE DES BAR

Directeur de publication : HOUËL Christiane

Conception et rédaction : LEVAN Ninon / RAY Aurélie / TAVARES Cintia

